

# NOTE SUR UNE STATUE DE PRINCESSE SIAMOISE DE L'EPOQUE D'AYUDHYĀ.

Par

G. CœDES

Conservateur de la Bibliothèque Nationale

Vajirañāna.

— : o : —

Le Koṭ Maṇḍirapāla ou Loi des Gardes du Palais, promulguée à Ayudhyā en 1458 A. D. par le roi Paramatrailokanātha, contient une brève description des divers costumes et des différentes parures qui étaient réglementaires à cette époque pour les princes et les princesses de la famille royale, et constituaient en quelque sorte leur "uniforme" de cérémonie.

Ce passage, que l'on trouvera dans l'édition des Koṭhmāy en deux volumes par BRADLEY ( Vol. II, pp. 126-127 ) présente, même pour les Siamois les plus instruits, certaines difficultés d'interprétation provenant, d'une part de ce que les termes techniques désignant les parties du costume ou les objets de parure sont en majorité d'origine khmère, et d'autre part de ce que les figurations de princes et surtout de princesses de l'époque d'Ayudhyā sont extrêmement rares.

Aussi, la statuette qui fait l'objet de cette note, outre sa valeur artistique et le charme qui se dégage des traits si fins de son visage et de son torse si gracieusement modelé, cette statuette présente-t-elle un intérêt exceptionnel, Examinée à la lumière du texte du Koṭ Maṇḍirapāla, elle devient susceptible d'une identification à peu près certaine, et, du même coup, certains termes obscurs du texte se trouvent heureusement éclairés.

Cette statuette en bronze noir, qui mesure 0m.42 de hauteur sur 0.27 × 0.22 à la base du socle, fit longtemps partie de la célèbre collection de Phya Sundarabimol ( Phle Vasuvat ), Directeur adjoint de la Régie de l'Opium, récemment décédé. Après la mort de ce dernier, elle fut acquise par Monsieur C. Niel, Conseiller à la Cour Suprême, chez qui elle se trouve aujourd'hui.



Statue de Princesse Siamoise de l'époque  
d'Ayudhyā ( Face )



Les traits caractéristiques, qui la distinguent à première vue d'une image de divinité féminine, sont la présence d'une sorte de veste croisée sur la poitrine, et l'aspect de la coiffure composée d'un diadème et d'une coiffe laissant apparaître deux petits chignons ronds, un sur le sommet de la tête, et un autre par derrière.

Si l'on se reporte au passage du Koṭ Maṇḍirapāla décrivant la tenue de gala des reines et des princesses (1), on voit que :

“ Les reines Phra Aggamahesī et Phra Rājadevī portent la tiare pointue (Mongkut) et des babouches dorées; leur parasol a trois étages et leur véhicule est une litière (2). Les reines Phra Rājadevī et Phra Aggajāyā n'ont pas de tiare, mais portent un chapeau, font un chignon en forme de queue de ham̐sa et portent des babouches en velours; leur parasol a deux étages et leur véhicule est un palanquin orné de makaras. Les filles du roi, de premier et de second rang, portent un chapeau, font un chignon rond et mettent une veste à broderies d'or. Les petites filles du roi, de premier et de second rang, portent un diadème, font le chignon rond, et mettent une veste de soie à étoiles.”

Notre statue ne peut représenter ni l'Aggamahesī ni la (première) Rājadevī, puisqu'elle n'a ni la tiare pointue ni les babouches, et qu'elle porte une veste. Elle ne représente pas davantage la (deuxième) Rājadevī ou l'Aggajāyā, toujours à cause de la présence de la veste et de l'absence de babouches, et surtout parce que la

---

(1) • พระอรรคมเหษี, พระราชเทวีทรงราไชประโภาค, มี มงกุฎ เกือกทอง อภิรมสามชั้น, พระราชยานมี จ้าสอง. พระราชเทวีพระอรรคชายา, ทรงราไชประโภาค ดตมงกุฎ, ทรงพระมัลลामวย หงหงษ์, เกือก กำมหยี่ สักลาด มี อภิรมย สองชั้น, เทวียน มีมกรชู ลูกธนู เอกโททรง พระมัลลामวย กลม เลื้อโภาค ลายทอง. หลานเธอ เอกโทใส่ เคียงเพชร มวยกลม เลื้อโภาค แพร ตรากร เลว.

---

(2) Cette explication des termes จ้าสอง et มกรชู m'a été donnée par S. A. R. le Prince Narisaranuvattivongs. Les images de ces véhicules figurent sur les anciens bas-reliefs khmèrs (Cf. Groslier, Recherches sur les Cambodgiens, fig. 64 et Pl. VII A; litière de la Reine-Mère). Par *makara* il faut sans doute entendre *nāga*.

coiffure ne saurait être qualifiée de chignon en forme de queue de hamsa (1).

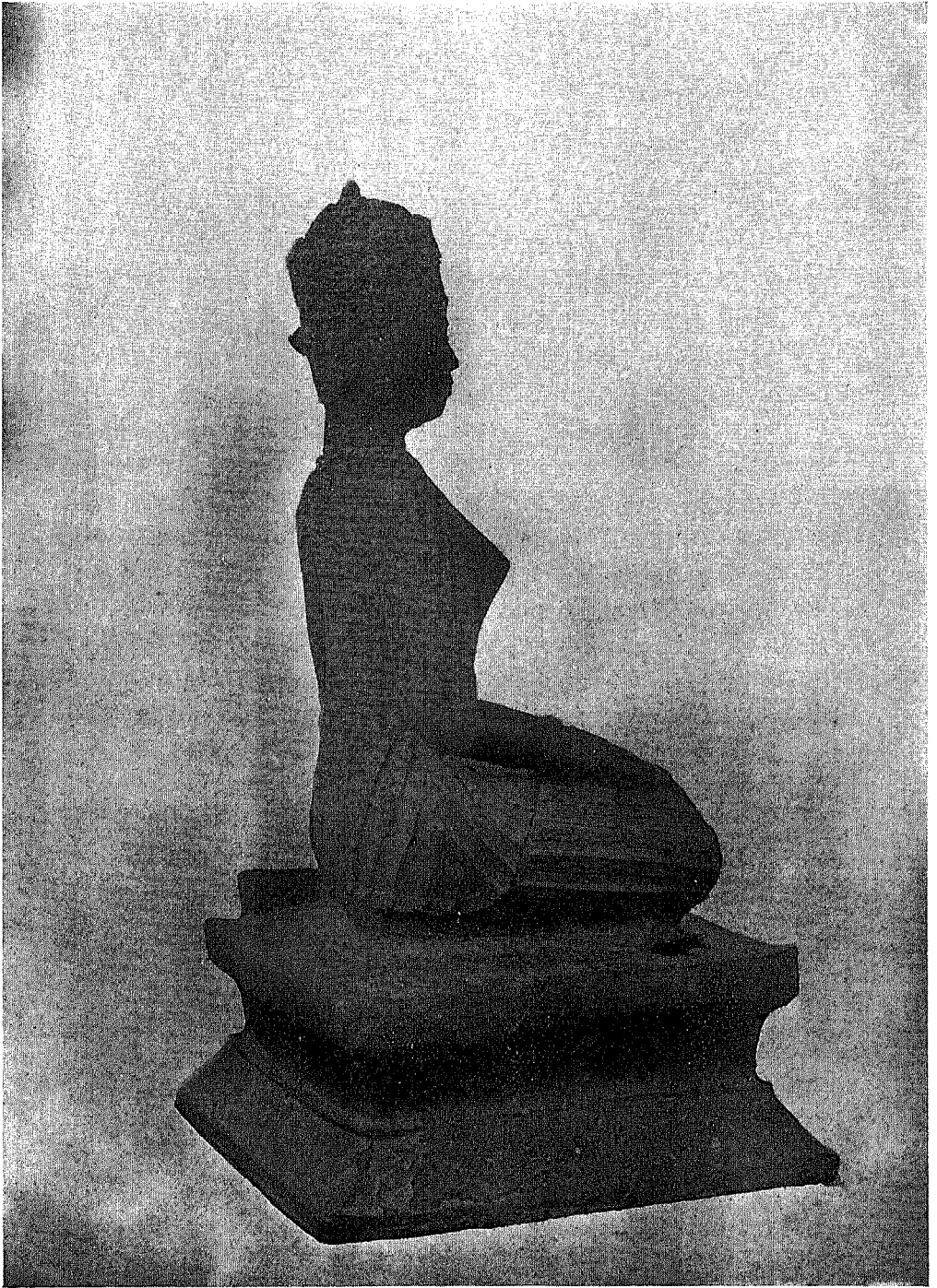
Restent les princesses, filles et petites filles du roi, qui, les unes comme les autres, mettent une veste et portent le chignon rond, comme notre statue. Il eût été difficile au fondeur de représenter d'une façon suffisamment claire les broderies d'or ou les étoiles qui distinguent ces deux séries de princesses. Mais il y a, suivant le texte précité, un ornement caractéristique réservé aux petites filles du roi : le Sirophet (=Sanskrit *Śiroveṣṭa*, "bandeau de tête, diadème"), et c'est manifestement cette parure qui orne la tête de la statuette.

On arrive donc, par élimination, à identifier celle-ci avec l'image d'une princesse petite fille du roi. Ainsi que je l'ai déjà dit, le texte de la "Loi des Gardes du Palais", en même temps qu'il fournit une identification tout à fait satisfaisante, acquiert par là une précision nouvelle : les termes au premier abord un peu embarrassants de *เค็ยพศ, มวยกาลม, เล็อโกด* perdent leur obscurité dès qu'ils sont pour ainsi dire illustrés par l'image.

Telles sont les raisons qui m'ont poussé à publier cette statuette, unique en son genre. Qu'il me soit permis, en terminant, de présenter mes remerciements à S. A. R. le Prince Damrong Rājānubhāb qui fut le premier à me signaler le passage du Koṭ Maṇḍirapāla, et à M. C. Niel qui a bien voulu autoriser la reproduction d'une des pièces les plus intéressantes de sa collection.

---

(1) Cette expression désigne sans doute ces coiffures terminées par une longue mèche, comme on en voit fréquemment sur les bas-reliefs khmers (Groslier, *Ibid*, fig 27, U. V. W.)



Statue de Princesse Siamoise de l'époque d'Ayudhyā (Profile).

